



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : contact@gente.fr

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2026**

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16/07/2026

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, JASMIN Nathalie, LALIDA Patrick, CLEMENT Jean-Marc, SEGUIN Gérard, FAGOT Ingrid, CHABROL Isabelle, DA SILVA David, BOUTET Pierre, DEWOLF Elsa, OSES Laura, LE DAIN Anne-Carole.

Absents excusés : FRÉDÉRIC Romain

Absent : BUREAU Bruno

Monsieur Romain FRÉDÉRIC donne procuration à Madame Carmen BERNARD.

Secrétaire de séance : JASMIN Nathalie

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Madame Le Maire.

Monsieur LALIDA Patrick est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Le PV de la réunion du conseil du 15 juin 2026 a été adopté à l'unanimité

1- Décision du Maire concernant la vente du terrain « Les Casses » - Antenne relais

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour la vente d'une partie de la parcelle ZN37 (parcelle mère) renommée ZN 113 et ZN 112, à la société TDF d'une contenance de 2 a 00 ca (ZN 113) pour un montant de 10 000 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-21318-30 : LOGEMENTS COMMUNAUX PRESBYTERE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-73 : AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la décision modificative,
- AUTORISE Madame le Maire à la signer.

2- Délibération maintien loyer commerce

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de bail commercial en date du trois août 2023 conclu entre la commune de Genté et la Cuisine d'Ingrid concernant le local situé 12 rue du Parc à Genté,

Le contrat stipule une révision du loyer tous les trois ans à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance, le réajustement se fait tant à la hausse qu'à la baisse conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du Code du commerce.

Cette révision se fait sur l'indice de référence soit le 1^{er} trimestre de l'année en cours sur le trimestre précédent,

L'application théorique de l'indexation sur la base de l'indice de référence aurait dû conduire à un ajustement du loyer à la baisse :

IRL loyers commerciaux : 1^{er} trimestre : 135,26 et 1^{er} trimestre 2025 : 135,87

soit $625 \times 135,26/135,87 = 622,19$ €.

Madame le Maire demande de se prononcer sur le maintien du montant de loyer mensuel actuel à 625 € HT soit 750 € TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Madame FAGOT Ingrid ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la renonciation exceptionnelle à l'ajustement du loyer selon la variation de l'indice de référence pour la période concernée.
- Fixe le loyer à 625 € HT soit 750 € TTC, sans application du nouveau calcul d'indice.
- Précise que les indexations ultérieures s'effectueront sur la base des règles prévues au contrat initial, sauf nouvelle délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail commercial formalisant ce maintien de loyer.

3- Délibération délégué ENEDIS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intensification des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, vagues de chaleur, tempêtes) et la nécessité de renforcer la résilience du territoire communal ;

Considérant l'importance d'avoir un interlocuteur privilégié au sein du Conseil Municipal pour coordonner la prévention des risques, faire le lien avec les services de l'État, intercommunaux, et sensibiliser la population ;

Entendu l'exposé du Maire rappelant la nécessité de nommer un référent dédié à la gestion et au suivi des aléas climatiques.

La désignation d'un référent « aléas climatiques » vise à doter la commune d'une personne ressource chargée de :

- Communiquer des informations pertinentes à ENEDIS sur l'état de la situation de la commune,
- Faciliter les interventions de dépannage,
- Être un relai sur le terrain afin de tenir informée la population.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de nommer un Référent « aléas climatiques » au sein de l'assemblée délibérante.

DÉSIGNE Monsieur DA SILVA David en qualité de référent(e) aléas climatiques pour la durée du mandat municipal en cours.

PRÉCISE que ces fonctions sont exercées à titre bénévole dans le cadre du mandat d'élu.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente décision et à transmettre cette désignation aux services préfectoraux.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4- Délibération révision tarif repas cantine et garderie

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs pour la cantine et la garderie.

	2025/2026	2026/2027
Cantine enfants	2,70 €	2,80€
Cantine adulte	5,50 €	5,60€
Garderie matin 7h20/8h50	1,70 €	1,70€
Garderie matin 8h20/8h50	1,00 €	1,70€
Garderie soir 16h30/18h30	2,00€	2,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'augmentation tarifaire,
- prévoit une pénalité de 10 € pour les personnes récupérant leurs enfants en retard à la garderie

5- Délibération révision tarif salle des fêtes

Madame Carmen BERNARD, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs de location de la salle des fêtes, une modification est donc proposée pour le 1er janvier 2027 comme suit :

	<u>Tarif location - 2027</u>	<u>Tarif location - 2027</u>
	<u>Du 16 avril au 14 octobre</u>	<u>Du 1^{er} janvier au 15 avril</u>
		<u>Du 15 octobre au 31 décembre</u>
Résidents GENTE	250 €	280€
Non-Résidents	400 €	430€
Associations Communales	GRATUIT	GRATUIT
Associations Extérieures	150 €	180€
Vin d'honneur - Résident Uniquement du lundi au jeudi	50 €	80€
Vin d'honneur - Non- résident	100 €	130€

Uniquement du lundi au jeudi		
------------------------------	--	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réactualiser les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2027,
- de supprimer la prolongation de location.
- La caution de réservation s'élève à 500,00 € pour la salle
- Pour toute réservation non annulée au minimum 15 jours avant la date de l'évènement, le montant de la location sera encaissé.

Les locataires doivent respecter le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

6 - Questions diverses

- Madame Le Maire fait part des différents achats qui ont été fait entre le 15 juin et le 21 juillet 2026.
- Madame Le Maire fait part de l'achat d'un congélateur pour la cantine scolaire en remplacement de l'ancien qui fonctionne mais qui ne correspond plus aux normes d'hygiène.
- Madame Le Maire fait part du renouvellement du contrat de téléphonie pour l'école avec la société Rex Rotary.
- Madame Le Maire fait part que les chaises de l'école commencent à se détériorer la question se pose à savoir si nous achetons de nouvelles chaises ou faisons faire une rénovation par une entreprises. Madame Le Maire délègue ce dossier à Madame Indrid FAGOT afin qu'elle prenne attache avec une entreprise spécialisée dans la peinture.
- Madame Le Maire fait part du compte-rendu de la DDT concernant les aménagements pour les personnes à mobilité réduite, elle délègue ce dossier à Monsieur Patrick LALIDA afin de mettre en place des améliorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

CM DU 21 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,
Patrick LALIDA

Le Maire,
Carmen BERNARD




Délibération 2026_35 – Décision du Maire concernant la vente du terrain « Les Casses » - Antenne relais – Approuvée à l’unanimité.

Délibération 2026_36 – Délibération maintien loyer commerce – Approuvée à l’unanimité

Délibération 2026_37 – Délibération désignation d’un référent aléas climatique – ENEDIS – Approuvée à l’unanimité

Délibération 2026_38 – Délibération révision tarif repas cantine et garderie– Approuvée à l’unanimité

Délibération 2026_39 – Délibération révision tarif salle des fêtes– Approuvée à l’unanimité